

AB NUAGE GATE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 rue Crinon
80240 VRAIGNES-EN-VERMANDOIS
814 070 884 RCS AMIENS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 JANVIER 2026

L'an 2026,
Le 20 janvier,
A 15 heures,

Monsieur Gwenael BAGATE,

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société AB NUAGE GATE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 8 rue Crinon, 80240 VRAIGNES-EN-VERMANDOIS au 15 Rue du Boulanger, 02490 CAULAINCOURT à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **15 Rue du Boulanger, 02490 CAULAINCOURT.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

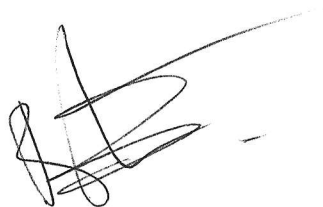
DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

GB

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur Gwenaël BAGATE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.